

Sécurité : 50 Kmh pour les autres

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 513

PDF erstellt am: **19.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016619>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rousseau et Lénine

M'est arrivé une aventure incroyable, dont je ne sais pas si je dois me réjouir ou m'inquiéter...

Donc, j'étais à l'inauguration de la BPT (Bibliothèque Pour Tous), avenue César-Roux, à Lausanne, dans le bâtiment de l'ancienne Ecole de Médecine.

Tout en me remémorant le cours que je suivais en 1944, de psychiatrie, avec le professeur Boven, et ce qu'il nous disait du "tabès" et du traitement de la syphilis par la "malariathérapie"; et quelques années plus tard, le cours de littérature que je donnais moi-même, au milieu de "mobiles" fabriqués au moyen d'ossements trouvés dans les caves, à un futur notaire d'Ollon et à une diseuse de bonne aventure dans les différentes foires de Suisse romande — je me réjouissais de voir tant de livres et notamment une dizaine d'exemplaires de l'*Ile de la Croix d'Or*, merveilleux roman d'André Dhôtel que je venais de lire en vue d'un essai sur ce romancier. Tout à coup — "qui vois-je ici paraître?" — j'aperçois le Conseiller fédéral Chevallaz!

Vous ne me croirez pas, si vous voulez: il n'était pas accompagné de gardes du corps! J'ai bien regardé: pas de "gorilles" ni de tueurs d'élite dans les environs!

Un peu plus tard, je suis ressorti, et je l'ai vu qui se dirigeait vers son auto, ne semblant nullement inquiet, ne paraissant nullement craindre de la retrouver piégée ou plastiquée! Inconscience ou sentiment de parfaite sécurité? Je penche pour le second. Et c'est quelque chose, ça, par les temps qui courent, de pouvoir croiser un magistrat sans courir le risque de se voir mêlé à la "facti-diversialité" (comme dirait Queneau).

On dira ce qu'on voudra: le bachot mène à tout (voir plus haut).

Il mène notamment un avocat, en l'occurrence Jean Vincent, leader du Parti du Travail, à faire paraître le texte d'une conférence consacrée à *Rousseau Jean Jacques... et Genève... et Paris... et le monde*. Que j'ai lue avec le plus grand intérêt, ne serait-ce que parce qu'il y est question du *penseur* Rousseau, de l'auteur du *Contrat social* — et non pas seulement de l'amant de Madame de Warrens, ou du père supposé avoir mis ses cinq enfants à l'Assistance, ou du jeune garçon prenant plaisir à la fessée que lui donne Mlle Lambercier! En somme, de l'*écrivain* que Robespierre relit dans les semaines qui précèdent son dernier discours du 8 Thermidor (juillet 1794). Quelques questions, cependant:

On a tellement parlé, à propos de Rousseau, de psychologie, et par ailleurs on a tellement attaqué l'un des pères spirituels de la Révolution, qu'on a parfois un peu négligé les textes...

Par exemple concernant l'attitude de Julie, l'héroïne de la *Nouvelle Héloïse*, vis à vis des classes défavorisées:

"La grande maxime de (Julie) est donc de ne point favoriser les changements de condition, mais de contribuer à rendre heureux chacun dans la sienne..." (Cinquième partie, chap. 2).

Et pour cela, comment s'y prendre? Julie invite volontiers chez elle "quelque bon vieillard"; elle le retient à dîner. Après le repas, "elle passe dans sa chambre, et en rapporte un petit présent de quelque nippes convenable à la femme ou aux filles du vieux bonhomme. Elle le lui fait offrir par les enfants et réciproquement il rend aux enfants quelque don simple et de leur goût dont elle l'a secrètement chargé pour eux. Ainsi se forme de bonne heure l'étroite et douce bienveillance qui fait la liaison des états divers" (c'est moi qui souligne) — nous dirions: *des classes*.

"Les paysans, voyant leurs vieux pères fêtés dans une maison respectable et admis à la ta-

ble des maîtres, ne se tiennent point offensés d'en être exclus." (...).

"Cependant, le vieux bonhomme, encore attendri des caresses qu'il a reçues, revient dans sa chaumière, empressé de montrer à sa femme et à ses enfants les dons qu'il leur rapporte. Ces bagatelles répandent la joie dans toute une famille qui voit qu'on a daigné s'occuper d'elle". Etc.

Je ne suis pas absolument sûr que le camarade Lénine approuverait de telles vues, ni qu'elles trouveraient leur place dans le programme du POP (ni même, aujourd'hui, dans celui du parti libéral...)

En revanche, on voit bien qu'elles doivent être recommandées à la méditation de nos élites et que M. Giscard d'Estaing doit être content de savoir Rousseau au Panthéon!

J.C.

SÉCURITÉ

50 Km/h pour les autres

Pas de limitation de vitesse à 50 km/h. dans les localités du Littoral neuchâtelois. Même à l'essai, pendant trois ans, pour les besoins de l'étude que la Confédération entend mener sur le sujet. Le "non" du Conseil d'Etat neuchâtelois est tombé à la fin du mois d'août, après consultation des "milieux intéressés", clubs d'automobilistes en première ligne. Tous les cantons romands étant réticents, il sera donc difficile de répartir, comme cela était prévu, les zones témoins (deux zones urbaines à 60 km/h. et deux zones urbaines à 50 km/h. dûment contrôlées) entre la Suisse allemande (Bâle et Berne comptent parmi les partisans de la mesure) et la Suisse romande. Rendez-vous dans quelques années, une fois les résultats dépouillés: si ils sont positifs, qui criera qu'une fois de plus la Suisse romande subit la loi de la partie alémanique et qu'elle n'a que faire de contraintes introduites sans qu'elle ait eu son mot à dire?